

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES)

Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel

RS5087 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230u
Formacode(s)	31717, 31795
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	02/03/2020
Date d'échéance	24/02/2025

Certificateur(s)

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE · SIRET : 18003502402369

Partenaires habilités

583 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 583 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
A2C GRANULAT	32038926500028	Former et organiser l'évaluation
A2 PREVENTION	49911261300041	Former et organiser l'évaluation
A2S CONSEIL	51117414600056	Former et organiser l'évaluation
A4 FORMATION	84240712400010	Former et organiser l'évaluation
AAA CENTRE DE FORMATION GARIBALDI	79373414600020	Former et organiser l'évaluation
ABC FORMATION	41310403500014	Former et organiser l'évaluation
AB CONDUITE	45383308900122	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200062	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200443	Former et organiser l'évaluation
ABSKILL	50943290200450	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 583 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5087-certificat-d-aptitude-a-conduire-en-securite-caces-recommandation-482-categorie-b1-engins-d-extraction-a-deplacement-sequentiel/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.482 citée dans le titre de ce dossier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire et utiliser un engin de chantier en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 7) que pratiques (de 8 à 10).

S'y ajoutent des compétences spécifiques pour l'utilisation d'une télécommande (11) ou le chargement / déchargement sur porte-engins (12), selon les catégories et options retenues par le candidat :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ..).
2. Connaître la technologie des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
4. Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique.
5. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à la conduite de ceux-ci, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement qu'ils effectuent.
6. Savoir exploiter les engins et maîtriser les principaux risques (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite).
7. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
8. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ..).
9. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité; réaliser la montée/descente de l'engin en sécurité.
10. Connaître et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
11. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.
12. Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le test CACES, défini par la recommandation R. 482 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié).

Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R. 482 de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les compétences sont attestées sur deux épreuves (théorique et pratique) par un testeur (différent du formateur) validé par son organisme testeur certifié.

Le CACES est délivré en cas de succès au test par l'organisme testeur certifié.

Base légale

Date de décision	02/03/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/02/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS7041

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Les formateurs trouveront des informations complémentaires sur le CACES dans la brochure ED6348 éditée par l'INRS et téléchargeable en ligne

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5087/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	9 071
Parcours menés à terme	9 013
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 10/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9 573
Montant total engagé	10 907 023 €
Coût moyen par dossier	1 139 €
Durée moyenne	22 h
Période	02/2020 – 03/2025
France compétences	94 %
France Travail	3 %
Reste à charge titulaire	2 %
Entreprise	0 %
Régions	0 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.